



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Grève des médecins

Question au Gouvernement n° 1180

Texte de la question

GRÈVE DES MÉDECINS

Mme la présidente . La parole est à Mme Joëlle Mélin.

Mme Joëlle Mélin . Médecins et agriculteurs manifestent en même temps, avec le même cri de ras-le-bol et de détresse. Ce n'est ni un hasard ni une coïncidence. La santé et l'agriculture sont, par essence, les deux domaines vitaux pour les Français. C'est pourquoi tous les professionnels ont donné de leur temps, personnel ou familial, et se sont engagés dans des études, dans le perfectionnement de leur activité et dans l'investissement dans l'outil de travail – parfois au risque de leur santé.

Or, pour nombre d'entre eux, ces efforts paraissent bien vains. Soignants comme agriculteurs subissent depuis plus de soixante ans un outil économique stupide, obsolète et mortifère : le blocage des prix. Au nom de la maîtrise médicalisée de 1980, les acteurs libéraux comme institutionnels vivent au rythme des recettes disponibles de l'assurance maladie.

Peu à peu, au fil des discussions conventionnelles et des lois de financement de la sécurité sociale, la tutelle a considéré les professionnels de santé, leurs structures et leur avenir comme une variable d'ajustement.

Nous sommes aujourd'hui face à un mur. Nombre de personnes – je pense en particulier aux plateaux techniques lourds – se retrouvent au bord du gouffre financier et de l'épuisement, faute de repenseur.

Par ailleurs, puisque les professionnels de santé regimbent, le directeur général de la Cnam, fort de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, menace de bloquer unilatéralement les honoraires sans aucune revalorisation. La méthode, insupportable, apparaît comme une mise à mort du système conventionnel. En outre, dans la mesure où ce directeur fixe non seulement les honoraires mais aussi le taux de remboursement des malades, cette mesure porterait aussi atteinte au système de soins.

Une telle attitude cache mal les responsabilités de la tutelle en matière budgétaire – 83 milliards de plafond pour l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale : qui dit mieux ?

Madame la ministre de la santé, vous avez dit un jour : « Je veux que les médecins m'en donnent pour mon argent. »

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.
Ah bon ?

Mme Joëlle Mélin . Oui, madame, j'ai entendu ces propos ! Aujourd'hui, ce sont les soignants et les patients qui vous disent : « Nous en voulons pour notre argent. » Comment comptez-vous les rassurer ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN et sur plusieurs bancs du groupe UDR.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées . Nous sommes confrontés depuis une semaine à une grève des médecins qui s'explique par deux grandes raisons. La première, c'est une opposition à des mesures qui figuraient initialement dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale mais qui, à la suite du travail des parlementaires, ont disparu du texte.

M. Thibault Bazin . Elle a raison !

Mme Stéphanie Rist, ministre . Deuxièmement, les médecins ont le sentiment d'être stigmatisés. Des mesures successives, prises ces dernières années, ont nourri un certain ressentiment envers ce qui est perçu comme une suradministration – un argument que l'on peut d'ailleurs parfois entendre.

Au-delà des caricatures auxquelles vous vous livrez – au passage, je démens les propos que vous me prêtez –, de vrais engagements ont été pris. Les médecins redoutent entre autres le recours à une décision unilatérale plutôt qu'aux négociations conventionnelles. La mesure qui figurait dans le texte que vous avez voté permettait certes au gouvernement d'opter pour une décision unilatérale. Or je me suis engagée sur ce point en expliquant très clairement que je souhaitais renforcer les négociations conventionnelles, qui constituent la base de notre système de santé, et que je n'étais pas du tout favorable à des décisions unilatérales.

Plutôt que d'alimenter, comme certains, les mouvements de grève pour monter les uns contre les autres, il est nécessaire d'apaiser les esprits. Je le répète, ma porte est ouverte. Il me semble tout à fait possible de travailler ensemble, avec les médecins, dans les jours et dans les mois à venir, au moment où ils le souhaiteront.

Il n'en demeure pas moins que nous avons progressé car ce qui compte, c'est la santé de nos concitoyens. D'ailleurs, de nombreuses mesures constituent des avancées que nous avons obtenues avec les médecins car eux aussi veulent soigner correctement.

Je ne suis pas désespérée ni au bord du gouffre – pour reprendre vos mots –, je crois vraiment que nous pouvons atteindre nos objectifs, le plus rapidement possible j'espère. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*)

M. Bernard Chaix . Comment parler pour ne rien dire !

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Mélin](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (9^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1180

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 14 janvier 2026